

### Les 3 idées clés de la « philosophie LEADER »

- Une **logique ascendante** : ce sont les **acteurs publics et privés locaux** qui définissent leur stratégie déterminant la manière dont le programme LEADER est mobilisé sur leur territoire
- Une **approche intégrée et partenariale** : il s'agit d'encourager l'interaction entre les projets et les acteurs, et d'intégrer différents secteurs d'activité, dans une logique territoriale et de développement durable
- Un soutien aux projets innovants, expérimentaux ou exemplaires : comme le nom du programme l'indique, **LEADER a vocation à soutenir des projets pilotes**.  
*Exemples : équipement ou service nouveau, projet concerté avec la population ou les pu-blics/utilisateurs cibles, projet associant des acteurs traditionnellement cloisonnés, projet exemplaire en matière d'urbanisme durable, d'économie d'énergie / de production d'énergies renouvelables / d'utilisation de matériaux biosourcés comme le bois local, projet favorisant l'inclusion sociale...*

### Les conditions d'obtention d'une aide européenne LEADER

- Un porteur de projet public ou privé peut bénéficier d'une aide LEADER. Dans tous les cas, un **autofinancement minimum de 20 %** est demandé (il peut être plus élevé dans certaines situations).
- LEADER intervient en complément de financements publics nationaux (Etat, Région, Département, communauté de communes, communes, ...) selon une répartition : 48% LEADER / 32% aides publiques nationales. Le montant de subvention minimum est de 10 000 € => le projet doit donc réunir environ 7000 € minimum d'aides publiques nationales.
- Le projet doit **répondre à la stratégie du GAL Comminges Pyrénées et satisfaire aux conditions d'éligibilité**.  
A chaque fiche-action correspondent des types d'opérations ciblées. Ainsi les conditions d'éligibilité au financement peuvent varier selon le type d'actions que le porteur de projet souhaite mettre en place : répondre à ces conditions est nécessaire pour présenter le projet en Comité LEADER.

Le projet doit être présenté le plus en amont possible à l'équipe Pays (et dans tous les cas avant tout démarrage de l'opération).

### Vous avez un projet ? Des questions sur le programme LEADER ?

#### Contactez-nous !

**Karine BERNARD-GUELLE**  
Animatrice LEADER

**Florence CROUTCH**  
Gestionnaire LEADER

#### Pays Comminges Pyrénées

21, place du foirail – BP 60029  
31801 Saint-Gaudens Cedex  
Tél. 05 61 88 88 66

pays@commingespypyrenees.fr / www.commingespypyrenees.fr



# Le Comminges

## Territoire LEADER

L'Europe finance vos projets

Le Pays Comminges Pyrénées vous accompagne



Cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné à financer des projets INNOVANTS, EXPERIMENTAUX, EXEMPLAIRES et/ou STRUCTURANTS.

Une enveloppe de 3,07 M€ a été allouée au Groupe d'Action Locale (GAL) Comminges Pyrénées pour soutenir des projets sur la période 2015-2021.

### Quelles actions soutenues en Pays Comminges Pyrénées ?

- Axe 1** : culture / patrimoine / tourisme / attractivité économique (numérique et économie sociale et solidaire)
- Axe 2** : qualification des zones d'activités, commerces et artisanat de proximité, vitalité des bourgs, services et équipements à la population
- Axe 3** : agriculture, filière forêt-bois, ressources naturelles, transition énergétique et écologique



Cité des abeilles à Génos



Mise en valeur du château d'Izaut-de-l'Hôtel



Résidences HIC

## Le parcours d'un dossier LEADER

1

Une idée de projet ?

2

Avant tout démarrage d'opération\*, je prends contact avec la Communauté de Communes ou le Pays Comminges Pyrénées

3

Mon projet est étudié au Pays pour savoir s'il peut solliciter une aide Leader

4

J'élabore un dossier de demande de financement avec l'appui du Pays

5

Je présente mon projet au GAL lors d'un comité LEADER

6

Mon dossier est instruit par la Région Occitanie

7

Mon dossier est programmé en comité LEADER : le GAL attribue une note\*\* définitive au projet le sélectionnant ou pas

8

Si mon projet est sélectionné, je signe une convention de financement avec la Région

9

Une fois mon projet terminé, j'envoie mes factures pour obtenir le versement de l'aide

10

Mon dossier est vérifié par les services de la Région

11

L'instructeur de la Région vient faire une visite sur place pour vérifier la cohérence avec le dossier et s'assurer du respect des règles de publicité

12

L'aide LEADER est payée

13

Le projet et le dossier peuvent être contrôlés par l'ASP (organisme payeur et de contrôle) avant paiement ou jusqu'à 5 ans après.

\* Il est impératif que la demande d'aide soit déposée avant démarrage de l'opération (avant signature de devis, notifications de marchés publics, bons de commande...)

\*\* La note est attribuée selon des critères communs à l'ensemble des projets et communiqués dès le début au porteur de projet.

### Qu'est-ce que le GAL ?

Le Pays Comminges Pyrénées est structure porteuse d'un Groupe d'Action Locale (GAL) réunissant :

- Un collège public composé d'élus siégeant au Pays Comminges Pyrénées
- Un collège privé (majoritaire) composé des organismes consulaires et d'acteurs associatifs du territoire

Le GAL sélectionne les projets qui seront aidés par LEADER et joue un rôle en matière de conseil aux porteurs de projets et mise en réseau